



Pour inscrire votre enfant dès à présent au service de restauration scolaire, il vous suffit :

1 – De créer votre compte famille :

Pour cela, rendez-vous sur le site <https://www.eticket.giis.fr/connexion-au-portail-famille>, rubrique « je crée mon compte », ou en scannant **le QR Code ci-dessus**.

Le code d'inscription à renseigner est : **RPNRST**

Compléter le dossier en suivant les instructions suivantes :

-Rubrique « enfants » : création des fiches « enfant(s) » : tous les onglets (« état civil », « école », « santé ») sont à renseigner.

-Rubrique « parents » : création des fiches « adultes » (père, mère, personnes autorisées à récupérer l'enfant) : les onglets « état civil » et « contact » à renseigner.

-Rubrique « documents » : Ajout des pièces justificatives listées ci-dessous (à scanner et à joindre sur le portail eTicket) ; certaines pièces sont OBLIGATOIRES pour valider votre inscription.

- Attestation d'assurance (OBLIGATOIRE)
- Autorisation parentale d'intervention médicale ou chirurgicale pour l'année scolaire (OBLIGATOIRE), fiche à télécharger sur le portail eTicket dans « menu », « vos documents », « ouvrir »
- PAI, Projet d'Accueil Individualisé, pour les élèves présentant des intolérances alimentaires (OBLIGATOIRE)
- SEPA (pour les parents qui choisissent le paiement par prélèvement automatique).

Lorsque votre dossier est COMPLET, vous pouvez l'envoyer pour qu'il soit validé au service de cantine scolaire.

Dès « VALIDATION » de votre dossier, vous pourrez accéder au planning d'inscription et réserver les repas de votre enfant.

Rappel des conditions d'inscription à la cantine scolaire :

DELAIS :

Le VENDREDI 12H pour les inscriptions du lundi et du mardi,

le MARDI 12H pour les inscriptions du jeudi et du vendredi.

En dehors de ce délai, aucune réservation de repas ne pourra être faite en ligne.

En cas d'impératif dûment justifié, vous pourrez contacter la mairie. (Coordonnées ci-dessous)

Attention : Plus aucune inscription à l'école ou par mail.

TARIFS :

Repas quotidien : **3.80 €**

Repas décommandé **hors délais** : 3.80 € **Facturé**

Repas réservé en Mairie **hors délais** : **Surcoût de 2.00 €** soit **5.80 € le repas**

FACTURATION :

A chaque période de vacances scolaires, un titre de paiement du Trésor Public vous sera adressé.

Modalités de règlement : Chèque, prélèvement automatique, PayFip.

VOS CONTACTS A LA MAIRIE

Hôtel de Ville de Sainte-Sigolène.

Place Jean SALQUE

Service cantine scolaire.

43600 SAINTE-SIGOLENE

Adresse email : cantine-scolaire@sainte-sigolene.fr

Tel : 04-71-66-63-12